

CENTRE DE RÉADAPTATION JEUNESSE : MISE AU POINT DU CISSS DE LA CÔTE-NORD

Baie-Comeau, le 25 mars 2021 – Le Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord assure que la clientèle du centre de réadaptation jeunesse de la Côte-Nord n'est pas victime de négligence à l'intérieur de ses installations, tel que rapporté dans un article du journal Le Devoir.

Les jeunes hébergés au centre de réadaptation jeunesse le sont parce qu'une ordonnance de placement a été émise par un juge. Malgré les débordements récurrents, il est impensable de ne pas accueillir ces enfants. « Nous ne pouvons pas laisser ces jeunes dans un milieu de vie inadéquat. Il n'y a pas de liste d'attente. Tous les enfants qui doivent être pris en charge le sont dès que nécessaire », précise Marie-Josée Dufour, directrice adjointe du programme jeunesse au CISSS de la Côte-Nord.

Récemment, 10 nouvelles places ont été ajoutées à l'installation de Baie-Comeau, qui en compte désormais 54. Une unité de débordement a été aménagée et un groupe d'enfants nombreux a été divisé en deux. Chaque jeune dort dans un espace privé qui répond à ses besoins. L'installation de Sept-Îles compte aussi 26 places qui sont toutes occupées.

Au cours des dernières années, le nombre d'heures travaillées au centre de réadaptation jeunesse de la Côte-Nord a augmenté de façon significative pour permettre de maintenir la qualité des services, malgré le grand volume de clientèle. Les ratios (nombre d'enfants par éducateur) sont respectés et ajustés en fonction des particularités de la clientèle dans certains groupes.

La scolarisation de la clientèle est assurée par le Centre de services scolaire de l'Estuaire en collaboration avec le CISSS de la Côte-Nord. La majorité des enfants reçoit de l'enseignement à temps plein. Il y a un niveau de scolarisation que doivent recevoir les jeunes hébergés en centre de réadaptation et il est respecté. Des cours de musique et d'éducation physique sont aussi offerts depuis quelques mois. Il s'agit d'une nouveauté qui est appréciée par les jeunes.

La sécurité et le bien-être des enfants qui sont sous la Loi sur la protection de la jeunesse est une priorité pour le CISSS. « Il est de notre devoir de s'assurer que ces jeunes ne subissent pas de la négligence et qu'ils reçoivent l'encadrement auquel ils ont droit », affirme la directrice par intérim de la Direction de la protection de la jeunesse de la Côte-Nord, Nadia Denis.

- 30 -

Source : Marlène Joseph-Blais
Conseillère cadre aux communications et relations médias
Centre intégré de santé et de services sociaux de la Côte-Nord
418 589-2038, poste 342288